



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Collège des IEN-ET-EG

aux

Enseignants P.L.P.
S/c de Madame, Monsieur le Chef d'Établissement

Clermont-Ferrand, le 26 août 2016

Rectorat

Collège des IEN-ET-EG

Affaire suivie par
Gilles RUCHON
Doyen du Collège des IEN-ET-EG
Téléphone
04 73 99 35 26
Mél.
gilles.ruchon@ac-clermont.fr

Secrétariat
Virginie BONNEFOI
Téléphone
04 73 99 35 12
Fax
04 73 99 35 11
Mél.
ce.ien-eg-et@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

Objet : Lettre de rentrée du Collège des IEN-ET-EG

Madame, Monsieur le Chef d'Établissement,

Le mois de septembre qui débute, ouvre une année scolaire 2016-2017 qui sera la quatrième année de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Dans ce cadre, les inspecteurs du second degré souhaitent vous faire part des priorités et enjeux nationaux et académiques pour cette rentrée. Ces priorités feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre des rencontres avec les équipes pédagogiques, des inspections individuelles et des actions de formation du plan académique de formation. L'accent sera mis sur l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Ces enjeux concernent l'ensemble des classes dont vous avez la charge dans le cadre de l'enseignement adapté (SEGPA), de l'enseignement en classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (3PEP) et des enseignements en classes de formation aux niveaux V et IV (CAP, Bac Pro, MC, etc.). Ils sont liés à la nouvelle organisation du collège, à la réussite de l'entrée dans la voie professionnelle et à l'alternance des lieux de formation.

Concernant l'enseignement adapté et les troisièmes Préparatoires à l'Enseignement Professionnel :

L'action pédagogique en classe de troisième PEP s'inscrit dans la maîtrise progressive d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture *B.O. n°17 du 23 avril 2015*. Chaque discipline, chaque spécialité, dans le cadre de programmes réécrits et en application dès cette rentrée contribuent à la maîtrise des compétences des cinq domaines du socle.



De nouvelles modalités d'enseignement tels que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et l'Accompagnement Personnalisé (AP) et de nouveaux attendus tels que la construction des quatre parcours (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours Avenir, parcours éducatif de santé) qui jalonnent et structurent la scolarité obligatoire des élèves impliquent une réflexion collective de l'équipe pédagogique. Tous ces éléments doivent permettre la construction d'un projet pédagogique de classe au service de la réussite de chaque élève.

Dans le cadre de cette réforme du collège, une attention particulière devra également être portée aux nouvelles modalités de suivi (livret de suivi unique et outils FOLIOS) et d'évaluation (nouveaux DNB et CFG).

Concernant l'entrée en Lycée professionnel ; la circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 parue au BO n°13 du 31 mars 2016 et intitulée Réussir l'entrée au lycée professionnel prévoit un ensemble d'actions à mettre en place dès ce mois de septembre elles portent sur:

L'amélioration de la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel. Dans la continuité du parcours Avenir et des EPI en collège, des conventions de jumelage entre collèges, lycées professionnels et/ou CFA seront mises en place. L'objectif est de développer les liens et les échanges pour faire connaître les formations et favoriser la continuité pédagogique.

L'accueil des élèves afin de favoriser leur intégration et marquer leur entrée dans la voie professionnelle. Par une période spécifique d'accueil et d'intégration qui doit être organisée pour accompagner la transition avec le collège et marquer l'entrée dans la voie professionnelle et prend la forme d'actions collectives pour :

- expliciter les attentes de l'équipe pédagogique et du monde professionnel ;
- favoriser une projection dans le métier ;
- consolider les acquis du socle commun ;
- préparer les premières périodes d'accompagnement personnalisé.

Un choix d'orientation plus réversible pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune. Une période de consolidation de l'orientation sera créée pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP (positionnement pédagogique, entretien individuel, etc.). À l'issue de cette période, l'élève qui s'est manifestement trompé d'orientation, pourra, sous certaines conditions envisager une réorientation.

L'allègement de la pression certificative sur l'année de seconde. À partir de cette rentrée, il est mis fin à toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle.

Une meilleure préparation de l'élève aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP). Une préparation à l'arrivée en milieu professionnel doit être organisée. Elle se déroule dans l'établissement scolaire, avant la première période de PFMP et/ou pendant celle-ci. Cette période favorise le travail sur les savoir-être et les attendus du monde professionnel. C'est aussi l'occasion de former les élèves au secourisme du travail et à la prévention des risques liés à l'activité physique.



3 / 3

Concernant les PFMP, pour tous les élèves en formation qualifiante et certifiante, la *circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016* relative à l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel précise leurs conditions de mise en œuvre.

Nous attirons votre attention sur les points saillants qui suivent et qui nécessitent un traitement particulier au sein de chaque équipe pédagogique ; il s'agit effectivement d'accompagner les nouveaux lycéens à un véritable changement d'univers (un environnement pédagogique et de formation très différent de celui du collège) par :

- une stratégie d'organisation de la première PFMP par les membres de l'équipe pédagogique, notamment par la création d'une semaine préparatoire à l'entrée en entreprise ;
- un accompagnement pédagogique des enseignants dans la recherche des lieux de PFMP, individualisé, adapté aux profil, besoins et projet de chaque élève. Pour cela, lorsqu'il existe, le pôle de stages constitue une ressource possible ;
- l'assignation d'objectifs et de compétences à acquérir ou à développer au cours de la PFMP qui doit être réfléchi collectivement et consignée. Une annexe pédagogique individualisée doit ainsi être intégrée conformément à la convention type parue au *BOEN n°13 du 31/03/2016*. Ce temps construit par l'équipe pédagogique sera utilisé pour préparer l'élève aussi bien aux attendus du monde professionnel (notamment les savoirs-être) qu'aux règles de santé et de sécurité indispensables ;
- une exploitation des PFMP. Elle doit être effective à travers la restitution des expériences vécues par l'élève. Cette approche réflexive contribue au développement ou à la consolidation de leurs compétences et doit s'effectuer dès chaque retour en établissement. Elle est formative permettant aux élèves de donner du sens à leurs activités en PFMP et faire le lien avec leur formation en établissement ;
- une évaluation de la qualité de l'accueil réservée à l'élève sur son lieu de PFMP qui est désormais obligatoire. Elle doit être préparée en amont et encadrée par les enseignants. Ce document est à destination exclusive de l'établissement. Il constituera pour l'équipe éducative un élément de connaissances pour adapter si besoin ses relations avec la structure concernée et créer un vivier de lieux d'accueil de qualité.

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces priorités et enjeux essentiels et vous souhaitons une bonne rentrée 2016 dans vos fonctions respectives. Un courrier complémentaire par discipline pourra vous être adressé ultérieurement par vos inspecteurs disciplinaires.

Le Collège des IEN-ET-EG